

Avis de la Commission d'agrément Accueil Temps Libre à l'attention du Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, du Gouvernement de Wallonie et du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale à propos de l'attention prioritaire à accorder au bien-être des enfants et des jeunes accueillis dans les services d'accueil 3-12 ans, lors de la crise sanitaire

Cet avis a été discuté le 05 mai 2020 lors d'une réunion de la Commission d'Agrément ATL sur les conséquences du confinement sur les enfants et les jeunes et adopté le 14 mai 2020.

À Madame Bénédicte Linard, Ministre de l'enfance
À Madame Caroline Désir, Ministre de l'enseignement
A Madame Valérie Glatigny, Ministre de la jeunesse
A Monsieur Pierre-Yves Jeholet, Ministre Président
A Monsieur Frédéric Daerden, Ministre du Budget et de la Fonction publique
A Monsieur Pierre-Yves Dermagne, Ministre des Pouvoirs locaux de Wallonie
A Monsieur Bernard Clerfayt, Ministre des Pouvoirs locaux de la Région de Bruxelles-Capitale

Mesdames,
Messieurs,

La Commission d'agrément ATL est chargée « de remettre des avis sur les demandes d'agrément des programmes CLE et des opérateurs de l'accueil, les demandes de modification des programmes CLE ainsi que de traiter des plaintes »¹ du secteur de l'accueil temps libre. Cette commission regroupe des représentants de l'ONE, des opérateurs de l'accueil, les fédérations d'employeurs et syndicats, des villes et communes, de l'enseignement, de l'Observatoire de l'enfance, de la jeunesse et de l'aide à la jeunesse,...

Le secteur de l'accueil temps libre regroupe des opérateurs d'accueil privés (associatifs) et publics subventionnés ou non et recouvre des réalités diverses : accueil avant et après l'école (accueil extrascolaire), centres de vacances, écoles de devoirs, ... À ce titre, ce secteur offre un troisième lieu de vie à l'enfant, complémentaire à l'école et à sa famille, essentiel à son développement.

Les accueillant.e.s, formé.e.s et compétent.e.s, sont attentifs.ves au bien-être de l'enfant, à son émancipation sociale, son développement personnel. Ces moments d'accueil ne sont pas consacrés à des temps d'apprentissages « scolaires ». C'est le jeu, les activités, le vivre ensemble, le plaisir qui sont centraux. Les enfants y « développent ainsi imagination, créativité, autonomie, capacité d'entrer en relation avec les autres. (...) il convient de se rappeler que l'enfant a aussi besoin de cultiver son «jardin secret», se reposer, rêver, jouer en solitaire ou avec un ami, sans qu'un adulte ne lui impose en permanence une activité au nom de ce qui serait bon pour lui »².

C'est l'enfant, dans toutes ses dimensions, qui est au centre des préoccupations.

Durant la crise sanitaire Covid19 que nous vivons, de nombreux opérateurs ATL ont été obligés de fermer leurs portes aux enfants. Seuls certains ont pu être encore accueillis par les opérateurs extrascolaires³, avant et après l'école (les estimations varient de 1 à 5 % des enfants). Certains

1 Article 21 du décret du 3 JUILLET 2003. - RELATIF A LA COORDINATION DE L'ACCUEIL DES ENFANTS DURANT LEUR TEMPS LIBRE ET AU SOUTIEN DE L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE

2 Brochure ONE "Après l'école, le temps libre",

https://www.one.be/fileadmin/user_upload/siteone/PRO/ATL/Brochure_Apres_l_ecole_le_temps_libre.pdf

3 Toutes les activités extrascolaires sont suspendues depuis la mi-mars. Seul l'accueil des enfants organisé avant et après les cours, soit à l'intérieur des écoles soit en dehors des écoles pour les élèves fréquentant des écoles dans lesquelles aucun accueil n'est organisé en dehors des heures scolaires, est maintenu.

opérateurs et accueillant.e.s ont pu garder des contacts avec les enfants, redoublant de créativité et d'imagination pour leur offrir une bulle d'air pendant ce confinement particulier.

Néanmoins, force est de constater que l'enfant dans cette période de crise du Covid19, n'a pas su être considéré dans toutes ses dimensions, dans l'espace public et politique. Il est question de l'enfant « élève », uniquement considéré comme devant suivre des apprentissages scolaires ou d'enfant « à garder » pour que les parents puissent travailler...

Ce discours ambiant inquiète fortement les membres de la Commission d'agrément ATL. Les opérateurs du secteur de l'accueil 3-12 ans travaillent depuis de nombreuses années à recentrer leurs actions sur l'enfant, dans toutes ses facettes, ses découvertes, son imaginaire, sa situation familiale, ses conditions de vie... L'enfant ne peut être réduit à sa condition d'élève.

De plus, comme le souligne le Délégué Général aux Droits de l'Enfant « de plus en plus de familles, d'institutions, éprouvent des difficultés grandissantes à respecter à la lettre les consignes définies par le CNS : adultes fatigués, équipes réduites, systèmes "D" d'organisation qui se prolongent en mettant les professionnels à rude épreuve... Les risques de dérapages se multiplient et les pouvoirs publics risquent d'être confrontés non plus seulement à une crise sanitaire mais surtout à une crise sociétale avec ses ramifications multiples en termes de criminalité, de santé mentale ou de délinquance. »⁴. Les impacts de cette crise sur les enfants ne sont pas encore mesurables mais nous en voyons déjà des traces : questionnements, angoisses, stress, manque d'activités extérieurs, manque de contacts sociaux⁵...

L'ATL, secteur rendant accessible à l'enfant des activités variées, un changement d'air, du temps pour « ne rien faire »⁶, est un des seuls secteurs accessibles financièrement et ouvert à toutes les familles...

Le débat doit se recentrer sur les enfants, sur l'importance des activités « hors écoles » et « hors famille », sur l'accès au monde culturel, social, ludique, sportif... dans les possibilités offertes durant les périodes de confinement / levée progressive du confinement et dans une garantie maximum pour leur santé.

Les grandes vacances approchent, les écoles réouvrent peu à peu, mais « pas pour tout le monde ». Les enfants sont-ils laissés pour compte dans cette période ? Qu'en sera-t-il de leurs perspectives d'ici à septembre ? Garantir l'esprit « vacances » est indispensable pour que nous enfants ne vivons pas deux mois de « garderie » supplémentaire.

De plus, malgré les nombreuses interpellations des opérateurs, aucune mesure de compensation n'a encore été communiquée par le Gouvernement. Nous n'avons pas encore aperçu d'engagement fort du Gouvernement afin d'assurer la viabilité financière, sur du long terme de ce secteur essentiel et pourtant sous-financé.

La Commission d'agrément ATL rejoint la position des Commissions d'avis des écoles des devoirs et des centres de vacances concernant l'inquiétude que ressentent les équipes pédagogiques durant cette période de confinement.

Ce secteur souffre d'un manque criant de reconnaissance dans la sphère publique et politique et est malheureusement largement méconnu. L'ATL semble être considéré comme un secteur

⁴ DGDE, Impact des mesures de confinement sur les secteurs de la Jeunesse et de l'Accueil extrascolaire

⁵ FILE asbl, « Et les enfants dans tout cela », mai 2020, <http://www.fileasbl.be/membres/et-les-enfants-dans-tout-ca/>

⁶ Voir à ce sujet la campagne menée par Céméa, Coala et la Fédération francophone des écoles de devoirs (FFEDD) : « Prendre son temps dans l'extrascolaire » - www.du-temps-extra.be

« parascolaire », englué dans les matières de l'école, comme une « garderie ». Ce n'est pourtant pas la réalité des opérateurs, ni la volonté et l'engagement du Gouvernement au début de sa législature :

« En matière d'accueil temps libre et d'activité extrascolaire en période scolaire ou pendant les vacances scolaires, le Gouvernement souhaite :

- **Reconnaître l'accueil temps libre (ATL) comme un troisième lieu de vie (à côté de la famille et de l'école) garant de la lutte contre les inégalités sociales et améliorer sa qualité et son accessibilité ;**
- Étendre la gratuité de l'accueil avant et après l'école à l'ensemble des écoles et proposer des horaires répondant aux besoins des parents ;
- Élaborer une stratégie, avec les acteurs scolaires et extrascolaires, en vue de la construction d'une **politique éducative cohérente mêlant scolaire et extrascolaire ;**
- Développer une offre de stages accessibles financièrement à tous durant les vacances scolaires en augmentant les budgets alloués aux acteurs du secteur et en garantissant des horaires qui répondent aux besoins des parents. »⁷

Comme pour tout le secteur des milieux d'accueil, nous attendons du Gouvernement un engagement fort pour maintenir la viabilité des structures, pendant et après la crise. Nous attendons également une reconnaissance de l'ATL, comme prévue et souhaitée dans la Déclaration de politique communautaire. Il en va de la survie de ce secteur, si essentiel pour les enfants dont nous devons faire une priorité.

⁷ Déclaration de Politique Communautaire